



PRÉFETE DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

**Arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche
pour le département de la Somme – saison 2020**

NOTE DE PRESENTATION

Vous trouverez en annexe un projet d'arrêté préfectoral relatif aux périodes d'ouverture de la pêche dans le département de la Somme pour la saison 2020.

Le renouvellement de cet arrêté permet de préciser les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche pour les cours d'eau de première et deuxième catégorie dans le département.

À noter peu de changement par rapport à l'arrêté préfectoral de l'année précédente.

Toutefois, compte-tenu de la parution du décret n°2019-352 du 23 avril 2019 modifiant certaines dispositions en matière de pêche en eau douce, la pêche du brochet peut intervenir le dernier dimanche d'avril.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public à compter du 8 janvier jusqu'au 28 janvier 2020 inclus.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

L'ensemble des observations seront synthétisées et publiées à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.

Les documents peuvent également être consultés en préfecture ou en sous-préfecture, sur demande.